



Mail : contact@ccdraga.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE****2 Avenue du Maréchal LECLERC****07700 Bourg Saint Andéol**

Tél : 04 75 54 57 05

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 8 Février 2024**

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35 	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le premier février s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.</p>
<p>Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance</p>	<p>Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain</p> <p>Absents ayant donné procuration : BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - GUERIN Patrick (procuration à F. GONNET TABARDEL) – MARCE Emilie (procuration à T. GUINAULT) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) -</p> <p>Absents : néant</p>
<p><u>Délibération</u> N° 2024-006</p>	<p><u>Votes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<p><u>Objet : création budget annexe « panneaux photovoltaïques »</u></p>	

Madame Corinne SALVI, Vice-Présidente déléguée aux finances, rappelle que la Communauté a approuvé par délibération en date du 21 septembre 2023, un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création d'une centrale de production photovoltaïque sur le siège de la CC DRAGA.

Elle rappelle que cette opération vise à développer la production d'énergie solaire, énergie 100% renouvelable, et permet de réduire les coûts d'approvisionnement croissants en électricité, compte tenu du fait qu'une partie importante de la production sera autoconsommée.

Par ailleurs, dans les prochaines années, d'autres installations intercommunales (hôtel d'entreprises, accueil de loisirs...) seront également concernées par ce type d'opération.

Par conséquent elle rappelle l'obligation de créer un budget annexe SPIC qui retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de ces opérations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la création d'un budget annexe dénommé « panneaux photovoltaïques »
- **Précise** que le plan comptable M4 sera appliqué et que ledit budget sera soumis aux dispositions du Règlement budgétaire et financier approuvé par délibération 2022-128 en date du 15 décembre 2022 ;
- **Précise** que ce budget est assujetti de plein droit à la TVA

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

